

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance.

Présents : Mmes KOMONS – MASSON – JEANMAIRE - BRIOT
MM. HASELVANDER – BINSFELD – JOLY – JEANDEMANGE – RUIZ - BADOINOT – MICHEL – POULAIN - BATONNET - GURY – ROSIER – BERNARD - FLORENTIN.

Absents excusés : M. SMET

M. GUILLERMO donne pouvoir à M. RUIZ

M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 15 octobre 2020, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- personnel communal : contrat aidé
- mise à disposition de parcelles

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

EMPRUNT SALLE MULTISPORTS COUVERTE

(délibération n°2020-093)

Le Maire rappelle que pour financer le projet de construction d'une salle multisports à Bourmont, il est opportun, au vu des faibles taux d'intérêts, de recourir à un emprunt d'un montant total de 150 000,00 euros.

Après consultation auprès de diverses banques, le maire présente au conseil l'offre la plus intéressante pour la commune.

Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter un emprunt avec le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne domicilié 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes, selon les modalités suivantes :

1) Principales caractéristiques :

Montant : 150 000,00 euros (cent cinquante mille euros)

Durée : 20 ans

Objet du prêt : le financement de la construction d'une salle multisports à Bourmont

2) Conditions financières :

Taux fixe : 0,70%

Versement des fonds : en totalité et au plus tard à la fin de l'année 2020

Frais de dossier : 0,15% du montant du prêt sollicité, soit 225 euros

3) Echéances :

Périodicité : trimestrielles

Mode d'amortissement : échéances constantes

Pouvoir est donné au maire pour signer le contrat de prêt selon les modalités précitées et est habilité ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**EMPRUNT ET
CRÉDIT RELAIS
TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire indique qu'il a également sollicité plusieurs banques pour obtenir un emprunt de 450 000 € et un crédit relais de 700 000 €.

L'emprunt de 450 000 € représente les restes à charges cumulés des travaux d'assainissement sous domaine public réalisés de la tranche 1, 2, le reste à charge de la tranche 3 dont les travaux débutent actuellement et le reste à charge des travaux d'assainissement sous domaine privé de la tranche 1.

Le crédit relais de 700 000 euros sur 24 mois permettra de pouvoir régler tous les travaux en attendant de percevoir toutes les subventions et le FCTVA.

Au vu de la présentation effectuée par le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

(délibération n°2020-094)

EMPRUNT DE 450 000 €

de contracter un emprunt avec le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne domicilié 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes, selon les modalités suivantes :

1) Principales caractéristiques :

Montant : 450 000,00 euros (quatre cent cinquante mille euros)

Durée : 20 ans

Objet du prêt : réalisation des travaux d'assainissement sous domaine public à Bourmont (tranche 3)

2) Conditions financières :

Taux fixe : 0,70%

Versement des fonds : en totalité et au plus tard à la fin de l'année 2020

Frais de dossier : 0,15% du montant du prêt sollicité, soit 675 euros (six cent soixante-quinze euros)

3) Echéances :

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Pouvoir est donné au maire pour signer le contrat de prêt selon les modalités précitées et est habilité ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

(délibération n°2020-095)

CRÉDIT RELAIS DE 700 000 €

de contracter un crédit relais avec le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne domicilié 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes, selon les modalités suivantes :

1) Principales caractéristiques :

Montant : 700 000,00 euros (sept cent mille euros)

Durée : 24 mois

Objet du prêt : réalisation des travaux d'assainissement sous domaine public à Bourmont (tranche 3)

2) Conditions financières :

Taux fixe : 0,40%

Versement des fonds : en totalité et au plus tard à la fin de l'année 2020

Frais de dossier : 0,15% du montant du prêt sollicité, soit 1 050 euros (mille cinquante euros)

3) Remboursement :

Par affectation des subventions et /ou FCTVA

Les intérêts seront arrêtés et payables chaque trimestre

Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme

Pouvoir est donné au maire pour signer le crédit relais selon les modalités précitées et est habilité ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**ACQUISITION
PARCELLE
STATION DE
POMPAGE A LA
PAPÈTERIE**

(délibération n°2020-096)

M. Ruiz rappelle au conseil qu'une station de pompage appartenant à la commune se situe sur un domaine privé au lieu-dit « La Papèterie ». Une division parcellaire a été réalisée le 25/08/2020 créant ainsi une parcelle unique pour la station de pompage. Le propriétaire de la parcelle, M. Daniel ROSIER, a été sollicité pour savoir s'il était d'accord pour céder cette parcelle à la commune. Après avis favorable de l'intéressé et afin de régulariser cette cession, le conseil doit se prononcer.

Accord du conseil pour acquérir la parcelle 225 ZL 68, d'une contenance de 44 ca, à l'euro symbolique sans versement. La cession prendra la forme d'un acte administratif établi par le Maire. Mme le 1^{er} adjoint de la commune nouvelle est autorisée à signer l'acte administratif relatif à cette acquisition, le maire de la commune présidera aux formalités.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**PERSONNEL
COMMUNAL
MISE A JOUR DU
RIFSEEP**

(délibération n°2020-102)

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique d'Etat un nouveau régime indemnitaire applicable également aux agents territoriaux depuis 2016. La commune a délibéré le 24 novembre 2016 pour la mise en place du RIFSEEP sans cotation des postes classement en groupe de fonctions selon une approche hiérarchique des postes (organigramme). Le maire indique qu'il a souhaité mettre à jour le RIFSEEP sachant que le poste d'attaché de conservation du patrimoine était toujours régi par l'ancien régime indemnitaire de la fonction publique territoriale, obsolète à ce jour.

D'autre part, le maire a souhaité revoir le paragraphe « modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE » (Indemnité de Fonctions, des Sujétions, d'Expertise), afin que cette indemnité soit maintenue en cas de congé maladie ordinaire, accident de travail et maladie professionnelle.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

SPL X-DEMAT

(délibération n°2020-097)

La convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation est arrivée à échéance le 14 juillet 2019. Accord du conseil municipal pour renouveler avec la Société SPL-XDEMAT cette convention pour la période du 15 juillet 2019 au 31 décembre 2023. Coût : 300 euros HT/an.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**TRANSFERTS DE
CREDITS
BP PRINCIPAL 2020**

(délibération n°2020-098)

Le maire rappelle que la commune participe au programme « opération façades Petites Cités de Caractères », au même titre que les communes de Châteauvillain, Vignory, les communautés de communes des 3 Forêts et de Meuse-Rognon, et l'agglomération de Chaumont. La participation 2020 pour la commune s'élève à 7 344 € et nécessite les transferts de crédits suivants : compte 2041582 : + 7344 €, compte 2151 : - 7344 €.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**OUVERTURE DE
CREDITS
2020 EN
INVESTISSEMENT**

(délibération n°2020-099)

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente concernant les budgets suivants : budget Principal, budget annexe Assainissement, budget annexe Eau de Nijon et budget annexe Eau Assainissement de Goncourt,

Le conseil municipal autorise les dépenses selon les montants et chapitres suivants :

Budget principal

Prévisions BP 2020	Ouverture de crédits BP 2021
Compte 165 : 4 000 €	Compte 165 : 1 000 €
Chapitre 20 : 37 000 €	Chapitre 20 : 9 250 €
Chapitre 204 : 11 344 €	Chapitre 204 : 2 836 €
Chapitre 21 : 1 441 670 €	Chapitre 21 : 360 417,50 €

Budget annexe Assainissement

Prévisions BP 2020	Ouverture de crédits BP 2021
Chapitre 21 : 2 225 067,39 €	Chapitre 21 : 556 266,84 €
Compte 458102 : 1 437,00 €	Compte 458102 : 359,25 €
Compte 45811 : 12 403,00 €	Compte 45811 : 3 100,75 €
Compte 45813 : 30 600,00 €	Compte 45813 : 7 650,00 €

Budget annexe Eau de Nijon

Prévisions BP 2020	Ouverture de crédits BP 2021
Chapitre 21 : 22 466,08 €	Chapitre 21 : 5 616,52 €

Budget annexe Eau Assainissement Goncourt

Prévisions BP 2020	Ouverture de crédits BP 2021
Chapitre 21 : 55 439,00 €	Chapitre 21 : 13 859,75 €

TRAVAUX EN COURS

Le maire indique que les travaux connexes ont débuté par la création du parking en face le cimetière et par la création des chemins à l'arrière des rues du Faubourg de France pour une utilisation au printemps 2020.

Il cite les décisions du maire qui ont été prises pour demander des subventions pour les projets suivants :

- Réfection du logement communal 1 Place de la Fontaine à Goncourt,
- Amélioration de la sécurité des usagers du cimetière de Bourmont comprenant modification d'ouverture du portail central avec renforcement des piliers, rénovation du portillon et mise en place main courante
- Installation de totems aux entrées des villages et mise en place de vitrauphanie aux couleurs de la ville sur le bâtiment de la salle Louise Michel à Bourmont
- Mise en sécurité du balcon de l'Hôtel de Ville de Bourmont
- Mise en sécurité de l'escalier et du bâtiment attenant à la place de la mairie de Bourmont
- Aménagement du lavoir de GEY à Nijon comprenant terrassement et aménagement paysager

Il cite les décisions du maire qui ont été prises pour passer marché avec des entreprises :

- Amélioration de la sécurité des usagers du cimetière de Bourmont : Serrurerie Jean-Michel et Noël de Liffol-Le-Grand (88) pour 6 680,00 € HT et entreprise CASTENETTO BTP de Clefmont (52) pour 521,30 € HT ;
- Réfection du logement communal 1 Place de la Fontaine à Goncourt : entreprise SOYER de Clefmont (52) travaux de plâtrerie-isolation pour 19 693,53 € HT, Sarl GALLAND de Bourmont travaux de plomberie pour 4 874,00 € HT, Sarl JAQUE de Saint-Thiébauld travaux d'électricité pour 6 964,07 € HT ;

TRAVAUX 2021

- projet de continuer le chemin qui desservira l'arrière des maisons du bas du Faubourg de France au niveau du salon de coiffure ;
- réfection du chemin du Quad : de la route jusqu'à l'accès du circuit
- changement de la chaudière individuelle gaz du logement du 1^{er} étage au presbytère ;
- lancement du projet de base nautique à Goncourt

PERSONNEL COMMUNAL

(délibération n°2020-101)

Suite au départ de M. Franck Martin, la commune réfléchit pour mettre en place un contrat aidé pour une personne déjà en vue. Des contacts ont été pris avec la mission locale pour trouver un contrat qui corresponde au statut de la personne pressentie. Cette personne pourrait travailler à mi-temps pour la commune et pour l'Ehpad.

Dans l'attente de finaliser ce contrat, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec l'Etat pour la mise en place d'un contrat aidé à la commune ainsi qu'une convention de mise à disposition de personnel avec l'Ehpad de Bourmont.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 0.

**MISE A
DISPOSITION DE
PARCELLE**

(délibération n°2020-100)

M. Charles-Elie Mazier s'est installé comme nouveau commerçant à côté de la boulangerie à Bourmont. Il souhaite aussi établir son domicile dans la commune. Pour cela, il a sollicité la mairie pour trouver un terrain afin d'y installer dans un container aménagé. Une parcelle à l'écart de la zone urbanisée a été trouvée en montant vers la forêt de Bourmont. Accord du conseil municipal pour qu'une convention d'occupation précaire de terrains communaux soit établie selon les termes suivants : mise à disposition, à titre précaire et révocable de la parcelle cadastrée ZB.65 d'une contenance de 20a 01ca à M. Mazier Charles-Elie. La convention sera établie pour une durée d'un an renouvelable, pour une redevance annuelle de 500 euros, avec remise en état du terrain à la révocation.

M. Ruiz fait remarquer que la commune doit s'assurer que M. Mazier se mette en conformité par rapport à la réglementation en vigueur au niveau de l'urbanisme.

Le maire est autorisé à signer la convention. Vote : pour 14, contre 1, abstention 3.

**QUESTIONS
DIVERSES**

Le maire indique que la salle multisports sera livrée en janvier 2020. La commune a contacté plusieurs joueurs de tennis dont Paul-Henri MATHIEU, joueur international, qui a accepté de donner son nom au complexe sportif. L'inauguration devrait avoir lieu en juin lors de l'ouverture du tournoi annuel de l'ACB Tennis.

M. Ruiz indique qu'il réfléchit à la mise en place d'un service civique pour notamment gérer le minibus de Goncourt. Il précise également que la clôture du captage Saint Jean est en cours. Les projecteurs à l'église de Goncourt ne fonctionnent plus, voir avec le SDED 52 pour l'établissement d'un devis avec un éclairage en led.

Suite au Covid, le Maire précise que le pot de fin d'année des agents sera reporté ultérieurement. Il souhaite que les conseillers municipaux engagent une réflexion suite à l'impossibilité de mettre en place en janvier 2021 le repas des aînés.

M. Poulain indique que M. Clément Badoinot est toujours d'accord pour effectuer le déneigement. Il informe également du projet de création d'une piste forestière avec place de retournement en prolongement du chemin du Quad à Goncourt.

La séance est levée à 22 heures 16.

